



91^{ème} CHAMPIONNAT DE FRANCE

Parc des Expositions
Porte de Versailles - Paris

7 au 10 JUIN 2018



RÈGLEMENT

Article 1 – Lieu et dates de l'exposition

Le championnat de France de philatélie se déroulera dans le cadre de Paris-Philex 2018 du jeudi 7 juin au dimanche 10 juin au Parc des Expositions de la Porte de Versailles (pavillon 2.2)
1 place de la porte de Versailles, à Paris
Horaires de 10h à 18h sauf dimanche fermeture à 17h

Article 2 – Organisation

Cette exposition est organisée par la Fédération Française des Associations Philatéliques à l'occasion du 91^{ème} Congrès national. Elle est régie dans sa totalité par le Règlement général des expositions philatéliques et par les dispositions complémentaires suivantes.

Article 3 – Classes d'exposition

A cette exposition pourront être admises toutes les participations qui répondent aux définitions précisées dans le chapitre « EXP/19 Classes d'exposition » :

1	TRA	Philatélie traditionnelle
2	HIS	Histoire postale
3	ENT	Entiers postaux
4	AER	Aérophilatélie
5	THE	Philatélie thématique
6	MAX	Maximaphilie
7	LIT	Littérature
9	FIS	Philatélie fiscale
10	AST	Astrophilatélie
11	COV	Classe ouverte
12	POL	Philatélie polaire
13	TRM	Traditionnelle moderne
14	CL1	Un cadre
15	CAP	Cartes postales
16	ERI	Erinnophilie
17	TDE	Timbres à Date Événementiels

Le Championnat de France jeunesse TIMBRES PASSION 2018 ayant lieu cette année à Périgueux, il n'y aura pas de compétition jeunesse à Paris mais des collections pourront y être invitées en démonstration.

Les classes *Maximaphilie (6)* et *Classe Ouverte (11)* figurant à la fois à Paris et à Périgueux, les exposants qui s'engageront à participer à ces deux expositions bénéficieront de conditions particulières quant aux droits de cadre. Ces conditions sont précisées à l'article 6.

Article 4 – Inscription des participants

Les membres des associations philatéliques fédérées devront justifier de la qualité de la collection qu'ils présentent par la production de la photocopie de leur carte fédérale munie de la vignette de l'année 2017 et de la photocopie (recto / verso) du passeport philatélique (**de couleur bleue**) délivré par le Président du Groupement régional.